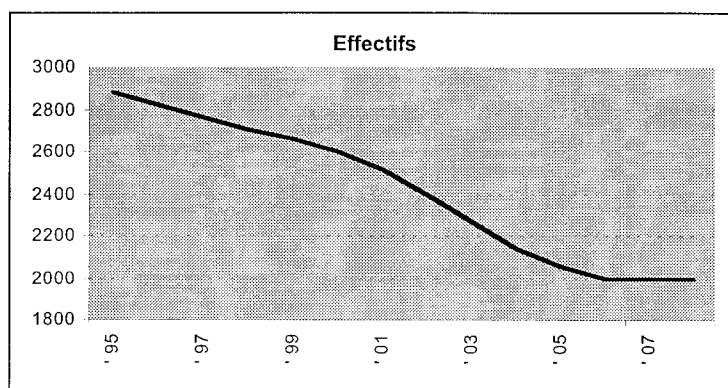


Baisse des effectifs : un réel danger !

« Quand le CERN se veut aussi laboratoire social » tel était le titre de l'article¹ que consacrait il y a près d'un an le journal "Le Monde" au programme RSL. Aujourd'hui, l'expérience RSL est un succès. Mais pour que cela serve vraiment à quelque chose, il faudra que le plan des effectifs soit revu.



Des défis sans précédent

Le CERN doit faire face à de multiples défis: une dramatique réduction des effectifs, une perte de savoir-faire potentiellement très dangereuse, le LHC à construire, un budget réduit et sans perspective d'évolution.

Pour faire face à la réduction des effectifs, l'Association a élaboré le programme RSL, qui permet un recrutement supplémentaire. Ce programme répond aussi aux aspirations de ceux qui, parmi le personnel, voulaient plus de flexibilité dans leur temps de congé et de travail. Ayant compris l'importance du programme, plus de la moitié de nos collègues ont décidé d'y participer en 1998. Depuis plusieurs semaines nous vous encourageons à redoubler d'efforts et à y participer encore plus massivement. Voici pourquoi.

Nouvel effort ...

L'Organisation est comme une voiture qui descend en pleine nuit une forte pente (celle de la réduction des effectifs) au bas de laquelle se trouve un précipice. Le RSL joue le rôle des phares: il

éclaire l'avenir. Plus les phares portent loin (plus nous sommes nombreux dans le programme) plus nous pouvons espérer que le conducteur (Direction et Etats membres) puisse changer de cap à temps. Eclairons mieux encore l'avenir: soyons plus nombreux à participer au RSL !

... nouveau plan !

Mais, l'Association et de plus en plus de personnes au sein de l'Organisation sont convaincues que la réduction des effectifs décidée sans autre planification que celle dictée par l'évolution du budget mettra l'Organisation dans l'impossibilité de remplir ses missions. Si le programme RSL peut être une réponse à court terme, il ne peut en aucun cas être une réponse à moyen ou long terme: même si la participation au programme RSL augmentait comme nous l'espérons, permettant le recrutement de quelque 50 personnes supplémentaires, il est clair que ce sera nettement insuffisant, car c'est encore quelque 800 postes qui vont être supprimés. La seule réponse à moyen et long

terme est la révision du plan des effectifs.

... et nouvelle Direction

Si le personnel a bien compris l'importance de cette question, la Direction et les Etats membres semblent n'avoir pas encore mesuré la nécessité de revoir le plan des effectifs à la hausse. En l'absence d'une telle révision, l'effort du personnel perdrait toute utilité; nous devrions alors en tirer les conséquences. Espérons qu'il ne nous faudra pas en arriver là et que tant la Direction que les Etats membres prendront la mesure du danger de poursuivre la réduction des effectifs et qu'ils décideront de revoir le plan à long terme. Pour nous, c'est là une des tâches essentielles de la nouvelle Direction.

Les effectifs en chiffres

Au moment de l'approbation du projet LHC, en décembre 1994, le CERN comptait 2894 titulaires équivalents temps plein. A la fin du plan à long terme actuel, en 2008, le CERN ne devrait plus compter que 2000 titulaires équivalents temps plein, ce qui représente une réduction d'un tiers des effectifs.

Sur la même période, au moins 1552 titulaires auront pris leur retraite (c'est le nombre de titulaires qui avaient 52 ans et plus en décembre 1994). Cela veut dire que seulement un partant à la retraite sur trois sera remplacé.

¹ Une collection d'articles de presse sur le RSL, dont celui-ci, est disponible auprès du secrétariat de l'Association (tel: 74224, e-mail: Staff.Association@cern.ch).

Pour participer ...

Pour participer à l'effort RSL et donc faire entendre aux décideurs que le plan à long terme des effectifs doit être revu, il vous suffit de compléter le formulaire ci-joint:

- si vous ne participez pas encore au programme RSL: remplissez la partie "Nouvelle participation";

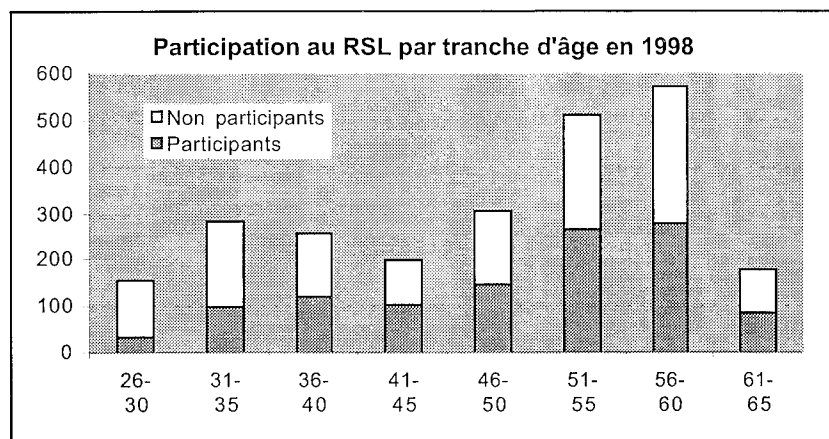
- si vous participez déjà au programme RSL pour 1998 mais que vous n'aviez pas opté pour la reconduction tacite: remplissez la partie "Reconduction de la participation";

- si vous désirez changer votre participation (p.ex. prendre une tranche supplémentaire): rem-

plissez la partie "Changement du nombre de tranches".

Remplissez ensuite les autres parties et renvoyez le formulaire au coordinateur du personnel de votre Division (son nom figure dans le cadre 2 sur la seconde page).

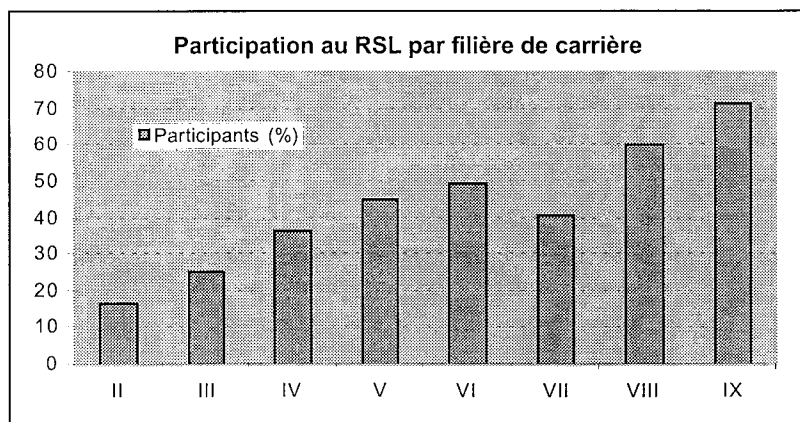
Merci ...



La participation en graphiques...

Dans les graphiques ci-contre, vous pouvez voir que la participation au programme RSL augmente avec l'âge et selon la filière de carrière. Le creux au niveau de la filière VII s'explique par le fait que beaucoup de recrutements ont été fait ces dernières années dans cette filière.

Pour plus de détails sur la participation au programme RSL, p.ex. suivant la Division, l'âge ou la filière de carrière, voir: www.cern.ch/CERN/Divisions/PE/RSL/RSL.html.



Dernière minute

Comité des finances du 10 novembre 1998

La proposition de la Direction reposant en partie sur une augmentation des contributions des Etats membres (voir bulletin no.46) n'a pas été acceptée telle quelle par le Comité des finances qui a décidé de renvoyer la question à TREF.

Le Président a résumé la discussion en soulignant l'effort fait par le personnel et qu'il conviendrait de le reconnaître par un geste positif qui ne nécessiterait pas une augmentation des contributions

des Etats membres.

Telle était la situation au moment ou nous mettons sous presse.

Nous considérons quant à nous qu'un geste positif doit se traduire par une indexation en tous cas supérieure à l'indice calculé. Il appartient donc à la Direction, après les débats du TREF, de faire une proposition, après concertation avec l'Association du personnel, au Comité des finances.

A suivre...

Cyclone MITCH

En Amérique centrale, l'ouragan Mitch a semé la mort et la désolation. D'immenses besoins appellent à la solidarité de chacun: vous pouvez verser votre don sur le compte UBS de l'Association du personnel.

Compte en francs suisses :
C7-758.114.0

Compte en francs français :
C7-758.114.1

Les fonds seront versés à la Chaîne du Bonheur. Merci pour votre générosité.

FORMULAIRE DE DEMANDE /
MODIFICATION DE LA PARTICIPATION

PROGRAMME DE RECRUTEMENT FINANCÉ PAR UN CONGÉ ÉPARGNÉ (RSL)

[Application de l'Article R II 4.29 du Règlement du Personnel et
procédure de mise en oeuvre du 27 août 1997 et son addendum du 1er mars 1998]

A remplir par le titulaire

Nom Prénom Division

Horaire de travail contractuel N°-ID

NOUVELLE PARTICIPATION / RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION

- Je souhaite participer au programme RSL ☐
- Je souhaite reconduire ma participation au programme RSL ☐

pour une période de mois (minimum 12), à partir du

Nombre de tranches pour lesquelles je souscris (nouvelle participation) / j'ai souscrit (reconduction) :
(Maximum 4; chaque tranche équivaut à un prélèvement de 2,5% du traitement de base)

	1 tranche	2 tranches	3 tranches	4 tranches
	(2,5%)	(5%)	(7,5%)	(10%)
Congé épargné				
par période de 12 mois :	5,5 jours	11 jours	16,5 jours	22 jours
	☐	☐	☐	☐

Ma participation sera renouvelable à son échéance d'année en année par tacite reconduction.

Si le renouvellement par tacite reconduction n'est pas souhaité, prière de cocher ci-contre ☐

J'ai bien noté que je pourrai me retirer à tout moment de ce programme avec un préavis de six mois,
qui pourra être réduit par accord mutuel.

CHANGEMENT DU NOMBRE DE TRANCHES

Je souhaite modifier comme suit ma participation au programme RSL, à partir du :

.....

(1er d'un mois - préavis de six mois en cas de diminution du nombre de tranches)

Nombre de tranches pour lesquelles j'ai actuellement souscrit :

Nouveau nombre de tranches pour lesquelles je souscris :

- Planification du temps de travail et des absences au verso

Signature du titulaire : Date :

Planification du travail et des absences

(Section facultative dans le cas d'une seule tranche souscrite; dans les autres cas, indiquer la planification retenue) :

- ☐ Base journalière (nouvelle répartition horaire)
- ☐ Base hebdomadaire (nouvelle répartition horaire du lundi au vendredi)
- ☐ Base saisonnière (répartition selon calendrier annexé)
- ☐ Autre (par exemple, en fin de projet ou de carrière)

2 — COORDINATEUR DU PERSONNEL

à contacter pour tout renseignement ou pour le dépôt/la modification d'une demande

Remarques

Signature :

Date :
(de réception de la demande)

Liste des coordinateurs :

P.W. Berry	:	AC-LHC-EST	tél. 73232	S. Datta-Cockerill	:	IT-TIS	74127
A. Charkiewicz	:	AS-ST	73620	C. Genier	:	SPL	74814
F. Cliff	:	EP-TH	73653	E. Mosselmans	:	SL	74125
J. Cuthbert	:	FI	74480	T. Peeters	:	DG-DSU-PS	79496
				W. Zapf	:	PE	74466

3— ACCEPTATION DE LA DEMANDE

à ne pas compléter en cas de reconduction de la participation

RECOMMANDATION DE LA DIVISION
[Notamment sur la répartition souhaitée du travail et des jours d'absences]

Signature du Chef de Division : Date :

4— DÉCISION DU CHEF DE LA DIVISION DU PERSONNEL

(au plus tard 60 jours après réception de la demande par le Coordinateur du Personnel)

Demande acceptée *) ☐

Contre-proposition sur le projet de calendrier ☐

Signature :

Date :

*) Les conditions précisées dans cette demande seront reprises ultérieurement dans un avenant au contrat signé par les deux parties